

Saint-Girons, le 8 mars 2017

Chambre Régionale des Comptes
500, avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Nos réf. : FM/CV/crc1

Monsieur le Président,

J'accuse réception du rapport d'observations définitives n°GR/17/377 du 7 février 2017, relatif au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la communauté de communes pour les exercices 2010 et suivants.

Ainsi que je l'avais précisé dans mon courrier du 26 décembre 2016, je concède que la situation financière de la communauté de communes de l'Agglomération de Saint-Girons s'est dégradée sur les exercices 2014 et 2015. Cela s'explique par la réalisation de deux équipements structurants, la Maison de la Petite enfance et le Centre Aquatique du Couserans, et dont la charge est dorénavant mutualisée sur l'ensemble du territoire du Couserans, à la suite de la fusion de huit intercommunalités.

Concernant les observations et recommandations que vous adressez, je souhaite vous communiquer les éléments suivants :

2 – La fiabilité budgétaire

2.2 Le taux de réalisation des prévisions budgétaires

Il appartiendra à la nouvelle communauté de communes de mettre en place une gestion en autorisation de programme et crédits de paiement si elle engage de grosses opérations d'équipements.

3 – La fiabilité des comptes

3.3 La fiabilité du bilan

3.3.1 La gestion des immobilisations

3.3.1.1 La tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif

Ainsi que je vous l'avais indiqué, la CCASG a embauché un agent contractuel, à compter d'août 2016, pour la réalisation de ces opérations. L'inventaire des immobilisations est en cours ; je vous transmets d'ailleurs l'état de l'actif au 23 février dernier afin que vous puissiez le rapprocher du compte de gestion. Certes, ces opérations ne sont pas encore achevées. En effet, le

personnel de la collectivité a très largement été mobilisé durant le dernier trimestre 2016 par la préparation de la fusion. Toutefois, votre recommandation de finaliser l'inventaire des immobilisations et de le rapprocher de l'état de l'actif est mise en œuvre.

3.3.1.2 Les frais d'études

La CCASG a procédé à la régularisation de ces opérations (cf. délibération du 6 décembre 2016 transmise avec notre courrier du 26 décembre 2016).

3.3.1.3 L'intégration des travaux

Comme indiqué dans ma précédente réponse, le compte 23 « immobilisations en cours » n'a pu être régularisé car deux opérations « la Maison de la Petite Enfance » et le « Centre Aquatique du Couserans » ne sont toujours pas soldées. La nouvelle entité procédera bien-sûr au virement des dépenses du compte 23 au compte 21.

3.3.1.4 Les subventions versées

La CCASG a procédé à une première régularisation concernant l'amortissement des subventions versées (cf. délibération du 6 décembre 2016 transmise avec notre courrier du 26 décembre 2016).

3.3.2 Le passif

3.3.2.4 Les provisions

La collectivité ne garantit aucun emprunt. Concernant les participations, il n'en demeure à l'heure actuelle qu'une seule, celle de la SCIC SA Centre d'Abattage et de Transformation du Couserans, à hauteur de 36 400 € par an. Je vous précise que la mise en conformité des locaux de l'Abattoir du Couserans est de la compétence de la communauté de communes conformément au contrat d'affermage. La SCIC ne supporte pas de travaux d'investissement mais uniquement la maintenance de l'outil. Depuis 2011, date de la délégation de service public, la société coopérative a toujours acquitté sa redevance.

4 – Analyse financière

Je constate que l'autofinancement s'est effectivement effondré entre 2011 et 2015. Cette dégradation découle surtout de la hausse importante du chapitre 012. En effet, l'ouverture de la Maison de la Petite Enfance, avec la création d'un nouveau service (crèche collective) a engendré le recrutement de 15 agents. Lors de l'analyse des besoins et de l'étude de faisabilité, réalisées en 2011, il est apparu que la création d'une crèche collective était indispensable afin de répondre de manière satisfaisante aux besoins exprimés par les administrés.

La dégradation résulte également d'une annuité de la dette importante, dont la hausse est significative en 2014 et 2015. Ces deux exercices ont vu la contraction de plusieurs prêts afin de financer la Maison de la Petite Enfance et le Centre Aquatique du Couserans.

Je note cependant que dans le tableau 8 « Evolution de l'autofinancement », une erreur s'est glissée dans le calcul de la CAF brute 2015 puisque vous indiquez un montant de – 210 568 alors qu'il s'agit de +210 568 et donc 5,1% et non –5,1 % en pourcentage des produits de gestion.

Concernant les recettes, on ne peut que constater que la part de la contribution de la CCASG à la péréquation a subi une augmentation de 76% entre 2011 et 2015, passant de près de 85 000 € à 150 000 €. J'ajoute que la participation de la collectivité au redressement des comptes publics a généré une baisse significative de la DGF, qui contribue aussi à la dégradation de la situation.

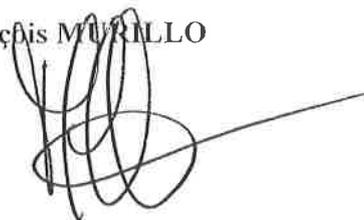
Néanmoins, la communauté de communes de l'Agglomération de Saint-Girons, réunissant près de 12 000 habitants (soit plus de 41% des Couserannais), devait se doter d'équipements structurants qu'elle seule était en capacité de porter, tant au niveau financier que technique.

La fusion des huit intercommunalités du Couserans permettra de mieux mutualiser les dépenses qui jusqu'à présent étaient surtout à la charge de la CCASG, la majorité des services publics, services au public et entreprises étant concentrée sur son territoire.

Telles sont les précisions que je souhaitais porter à votre connaissance à la suite du rapport d'observations définitives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Francis MURILLO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

